

## F. — FINANCES.

### EXTRAIT DU RAPPORT

du conseil d'administration de la Banque d'État du Maroc à l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 1947.

Le Maroc, au cours de l'année écoulée, grâce à des conditions atmosphériques meilleures, à un afflux exceptionnel de capitaux, grâce aussi à l'activité intelligente et tenace de ses habitants a pu s'adapter à l'économie de paix.

L'année 1945 avait été désastreuse au point de vue agricole. Sans ramener la prospérité, 1946 a permis au pays d'assurer sa subsistance. Les pluies ont été à peu près normales et, malgré une diminution assez sensible des surfaces cultivées, les récoltes de céréales paraissent avoir été satisfaisantes dans l'ensemble. Le vignoble marocain n'a produit que 250.000 hectolitres environ ; différentes causes, et au premier rang le phylloxera, expliquent ce fléchissement. Si les récoltes d'agrumes ont été moyennes, les quantités d'olives recueillies ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Les agriculteurs poursuivent leurs efforts dans des conditions encore difficiles : le matériel agricole est très insuffisant ; les arrivages de machines neuves, plus particulièrement de tracteurs, se poursuivent à une cadence beaucoup trop lente.

La sécheresse de 1945 avait entraîné pour le cheptel des pertes qui, dans certaines régions, avaient atteint ou même dépassé la moitié de l'effectif. Il est maintenant, grâce à d'abondantes récoltes de fourrage, en voie de reconstitution.

L'industrie marocaine a augmenté son rendement et poursuivi avec une grande activité sa politique de modernisation et de rééquipement. Cet effort est particulièrement important en ce qui concerne la production du courant électrique, tant par les usines thermiques que par les installations hydroélectriques. Mais l'essor industriel supporte encore le poids des années de guerre : les matières premières sont souvent insuffisantes, le matériel neuf arrive lentement et la main-d'œuvre pose de délicats problèmes.

Ces difficultés n'ont pas empêché les industries extractives de réaliser un progrès très intéressant. Au premier rang figurent les phosphates, avec le chiffre record de 2.738.636 tonnes contre 1.654.120 tonnes en 1945. La modernisation de l'équipement et la mise en exploitation de nouveaux gisements doivent permettre de dépasser largement, dans l'avenir, les chiffres actuels. Une amélioration moins frappante, mais néanmoins très encourageante, apparaît dans la production d'anthracite et de minerais métalliques. Si l'on tient compte de l'effort poursuivi actuellement, tant par l'initiative privée que sous l'impulsion de l'administration du Protectorat, on peut envisager avec optimisme l'avenir minier de l'Empire chérifien.

Peu à peu le contrôle administratif se desserre ; le commerce intérieur, favorisé par l'amélioration des moyens de transports, a connu une grande activité. Les statistiques du commerce extérieur montrent que le Maroc tend à reprendre rapidement sa place dans les échanges internationaux. Le trafic du port de Casablanca, à la fin de l'année 1946, dépassait sensiblement

celui d'avant-guerre. Les importations ont passé, de 1945 à 1946, de 916.935 à 1.191.690 tonnes ; les exportations, de 1.656.679 à 2.981.068 tonnes. Les phosphates tiennent, dans ces chiffres, une place prédominante. On note aussi le réveil des exportations marocaines traditionnelles. Mais l'insuffisance du fret, la pénurie de devises et le trouble qui affecte les marchés mondiaux retardent le développement du commerce extérieur.

Les biens immobiliers atteignent d'ores et déjà des prix très élevés. Par ailleurs, l'Office de compensation des valeurs mobilières de Casablanca a vu tripler, au cours de l'année, la quantité de titres négociés. On note enfin de très nombreuses créations de sociétés nouvelles. L'augmentation croissante de l'activité commerciale et industrielle entraîne de nouveaux et importants besoins en capitaux. Les recours aux crédits bancaires se multiplient et l'ampleur des demandes justifie d'ores et déjà une attention particulière. Or, un des traits saillants de l'économie financière marocaine au cours de l'exercice écoulé a été l'afflux incessant de capitaux français et algériens. Mais une partie seulement de ces fonds s'est investie dans l'économie du pays, spécialement sur le marché immobilier et en titres mobiliers locaux ; un solde très important demeure en dépôt dans les banques.

L'abondance des capitaux et le désir de faciliter la reprise des affaires ont amené votre conseil à abaisser le taux d'escompte officiel de 3 % à 2 1/4 % à partir du 1<sup>er</sup> août 1946.

Un autre aspect caractéristique de l'exercice 1946 a été la création d'entreprises mixtes avec la participation du Gouvernement chérifien. La Société des charbonnages nord-africains, Air-Atlas, la Compagnie chérifienne de navigation, pour ne citer que les principales, témoignent de la volonté affirmée par l'Administration de donner une impulsion énergique à l'économie marocaine. Elle apparaît également dans l'importance du budget de 1947 qui est supérieur de 53 % à celui de l'exercice précédent et atteint un total de quine milliards ; le relèvement des salaires, la hausse des prix des matériaux expliquent, pour une certaine part, cette progression. Mais il faut surtout signaler l'accroissement des dépenses extraordinaires dont le total s'élève à 3.430.000.000 de francs et qui correspond à la réalisation d'un important programme d'intérêt économique et social.

Pour financer une partie des dépenses à engager pour la réalisation de grands travaux d'utilité générale, le Gouvernement chérifien a émis en juillet 1946 un emprunt intérieur 3 1/2 % d'un montant de 2 milliards de francs. Notre établissement a été chargé de l'émission de cet emprunt dont la première tranche a été souscrite à concurrence d'un milliard et demi. Nos guichets ont largement participé à ce placement.

L'examen objectif auquel nous venons de procéder des différentes activités du pays, et qui, dans l'ensemble, aboutit à des vues plutôt optimistes, ne doit pas empêcher de voir les ombres qui peuvent obscurcir ce tableau. Le Maroc souffre du manque de textiles malgré les progrès accomplis par une jeune industrie locale d'autre part la crise du logement y est particulièrement aiguë ; le Gouvernement s'emploie à remédier à cette situation, mais son action est gênée par la pénurie de matériaux. Les prix élevés atteints par la construction

posent, par ailleurs, des problèmes complexes, compte tenu du taux de rémunération normal que doivent trouver les capitaux dans les investissements nouveaux et du faible rendement accordé aux immeubles anciens par la législation en vigueur.

La hausse des prix intérieurs, qui s'est fortement accentuée au cours de l'année, est également une source de graves préoccupations. Les indices des prix de gros agricoles et industriels ont passé de 1.232 et 741 respectivement à la fin de 1945, à 2.694 et 1.305 à la fin de 1946. Il est à craindre que les exportations deviennent difficiles et que les productions locales, insuffisamment protégées par le régime douanier marocain, ne puissent difficilement lutter, dans l'avenir, contre la concurrence étrangère.

Dans la zone espagnole, la récolte de céréales a été, en 1946, encore inférieure à la moyenne en raison, notamment, de la régression des surfaces ensemencées ; des importations d'Espagne et d'Argentine ont comblé le déficit et permis d'assurer le ravitaillement de la population. Les autres branches de la production agricole, en particulier les cultures fruitières et maraîchères ont donné des résultats satisfaisants. Les pertes du bétail se répartent peu à peu.

Dans la région orientale qui avait été particulièrement touchée par la sécheresse en 1945, l'Administration a dû prendre des mesures législatives exceptionnelles en vue de éviter des ventes massives de propriétés qui auraient entraîné l'effondrement des prix des biens ruraux. L'avenir de cette région défavorisée est lié à la construction du barrage de la Moulouya qui paraît devoir être entreprise prochainement suivant un programme franco-espagnol actuellement à l'étude.

L'industrie marque des progrès intéressants : la production de l'énergie électrique, l'extraction du minerai de fer et les branches se rattachant à l'industrie du bâtiment ont été particulièrement prospères.

Une activité satisfaisante s'est maintenue dans les travaux publics. Le plan quinquennal de grands travaux à réaliser sur fonds d'emprunt a été mis en route après émission à Madrid de la première tranche de 60 millions de pesetas de l'emprunt 4 % de P. E. 260 millions dont le dahir du 10 juin 1946 a autorisé l'émission.

Le budget des deux derniers exercices marquait l'effort financier accompli par l'Administration pour combattre la disette ; celui de 1947 est en nouvelle augmentation sur les précédents en raison de l'application de la réforme administrative décidée par le dahir du 26 novembre 1946.

Dans la zone de Tanger, le statut international de 1933 rétabli à titre provisoire en octobre 1945 est toujours en vigueur, la conférence internationale qui devait élaborer son statut définitif ne s'étant pas encore réunie.

Grâce à un régime de liberté économique et monétaire, sans doute unique au monde et à une fiscalité très modérée, cette zone continue d'être un pôle d'attraction pour les capitaux de nationalités diverses en quête de refuge qui s'y investissent et procurent actuellement à la place de Tanger une large prospérité.

On en trouve les signes les plus visibles dans le développement du mouvement commercial qui s'est élevé en 1946 à 4.048 millions de francs dont 3.561 millions pour les importations, dans l'activité de la construction privée stimulée par d'importants besoins de logements et par les dispositions libérales de la législation locale sur les loyers ; dans la hausse considérable des prix des terrains à bâtir, enfin dans la création de multiples sociétés anonymes de nationalité tangéroise.

La reprise des échanges commerciaux a eu des répercussions favorables sur le budget dont les principales recettes proviennent des taxes à l'importation. L'excédent budgétaire s'est élevé à 340 millions de francs pour l'exercice 1946. Les recettes ont atteint 595 millions de francs, dont 464 millions pour les seuls droits de douane, alors que les prévisions ne portaient que sur 313 millions.

Ces résultats ont permis à l'assemblée législative de décider la réalisation, en 1947, d'un programme important de travaux publics. L'Administration envisage également, pour les prochaines années, l'extension du port dont l'aménagement ne répond plus aux nécessités modernes.

## ETUDE SUR LES BUDGETS DES MUNICIPALITÉS DU MAROC

Une étude comparative des budgets des villes municipales au cours des dix dernières années est susceptible de fournir des renseignements intéressants sur l'évolution de la situation financière de ces villes :

Pour rendre plus tangible les différences de structure entre les budgets d'avant-guerre et les budgets des exercices 1946 et 1947 il a paru préférable, dans un but de clarté et de simplification, de limiter cette comparaison aux trois exercices 1939-1946 et 1947. L'étude des budgets des années de guerre ne présente en effet que peu d'intérêt ; cette période fut pour les finances municipales une période d'attente ; les villes ont vécu au ralenti, réduisant au minimum leurs dépenses d'entretien et suspendant leur équipement. En réalité pour que cette étude portât sur des chiffres précis il aurait fallu ne comparer que des résultats acquis. La chose est impossible ; les chiffres de l'exercice 1946 ne seront arrêtés qu'au 31 mars prochain et il était tout de même intéressant de connaître les éléments fondamentaux des budgets de l'exercice 1947. Sans doute, les prévisions inscrites aux budgets primitifs de l'année en cours sont-elles susceptibles d'être modifiées par suite du remaniement attendu des traitements des fonctionnaires, mais la plupart des villes ont inscrit à leur rubrique « Dépenses imprévues » une somme importante qui couvrira partiellement les dépenses nouvelles escomptées de ce chef.

Au surplus, ces mêmes budgets font état des hausses de salaires et de prix dont les effets ont été enregistrés au cours du dernier trimestre 1946 ; ils sont donc très instructifs concernant la répercussion de ces hausses sur les finances municipales.

### Volume des budgets.

Le tableau n° 1 annexé à la présente note fournit une image aussi fidèle que possible du développement du volume budgétaire des municipalités du Maroc.

Les chiffres inscrits dans les colonnes 4 et 7 donnent les quotients des montants des budgets 1946 et 1947 par rapport à ceux des budgets de 1939 ; ils expriment donc la proportion des budgets des deux dernières années par rapport au dernier budget établi avant la guerre.

Dans la colonne 6 a été porté le pourcentage d'augmentation du budget de 1947 par rapport à celui de 1946.

On relève en premier lieu que pour l'année 1946 les budgets de huit villes sur dix-huit étaient affectées d'un coefficient supérieur à 6 par rapport à 1939, mais contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'élévation la plus marquée ne se relève pas pour les villes qui comme Rabat et Casablanca ont vu leurs charges augmenter dans la plus forte proportion en raison de leur accroissement de population. Elle affecte surtout les grandes villes de l'intérieur, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda et quelques petites municipalités comme Sefrou, Serrat, Salé, Ouezzane. On note que les budgets de 1946 des villes de Casablanca et de Rabat sont affectés des coefficients 5,29 et 5,35. Pour les autres villes, les coefficients varient entre 3,57 pour Fedala et 5,72 pour Azemmour.

Le même phénomène se constate lorsqu'on examine les coefficients d'augmentation des budgets de 1947 par rapport à 1939 ; ces coefficients s'échelonnent de 530 pour Fedala à 1.014 pour Fès. Ils atteignent et dépassent 900 pour Marrakech, Ouezzane, Serrat, Salé, Sefrou ; ils oscillent entre 8 et 900 pour Azemmour, Casablanca, Meknès et Oujda ; ils sont compris entre 6 et 700 pour Agadir, Port-Lyautey, Safi et Taza ; enfin ils sont inférieurs à 600 pour Fedala, Mazagan et Mogador. Quelles sont les raisons de cette disparité ? quelles en sont les conséquences ? C'est ce que cette étude va chercher à établir.

#### *Structure fiscale des budgets municipaux.*

En 1939 les principales ressources des villes étaient : 1° les impôts directs ; 2° les droits de portes ; 3° les taxes indirectes correspondant à des services rendus (abatage, droits de marchés) ; 4° les attributions sur impôts d'Etat ; enfin, pour certaines municipalités, le produit de la vente de l'eau, de l'électricité et accessoirement, du domaine municipal ; à noter que deux villes recevaient une subvention de l'Etat par suite d'insuffisance de revenus : (Rabat : 1.800.000 francs, et Agadir : 300.000 francs).

En 1946 et 1947 les villes municipales ont vu augmenter la gamme de leurs ressources ; les principales taxes mises récemment à leur disposition sont : la taxe sur les spectacles qui a été transformée et leur procure des recettes importantes, la taxe sur les débits de boissons, la taxe sur les restaurants ; enfin tout dernièrement, on a envisagé la création d'une taxe sur les terrains non bâtis.

#### *Recettes provenant d'impôts directs.*

En 1939 ces recettes étaient constituées par des décimes additionnels à la taxe urbaine, à la patente et à la taxe d'habitation ; en outre, on percevait sur les immeubles bâtis des taxes dites riveraines en contrepartie des travaux d'établissement des égouts, des trottoirs, des chaussées et d'aménée d'eau. Les décimes additionnels étaient variables suivant les besoins des villes, ils pouvaient atteindre le chiffre de 15 pour la taxe urbaine y compris la taxe de balayage. Au cours de la guerre, l'Etat a fait abandon, au profit des villes, du principal de la taxe d'habitation, puis de la taxe urbaine, ne conservant que le produit du dixième de ces taxes, en représentation des frais d'assiette et de perception.

Le tableau comparatif n° II fait apparaître que depuis 1939 la proportion des recettes d'impôts directs par rapport aux recettes totales des budgets primitifs des villes a très sensiblement diminué. De 26 % il s'est en effet abaissé à 15 % en moyenne. Ce phénomène est facilement explicable ; le taux des loyers servant de base aux taxes urbaines et d'habitation n'a que

très peu augmenté et d'autre part, la construction d'immeubles étant de minime importance, les municipalités ne reçoivent que de faibles sommes au titre des taxes riveraines de premier établissement. Dans l'ensemble les municipalités ont renforcé le nombre des décimes additionnels pour pallier l'insuffisance des recettes assises sur la propriété bâtie qui se trouve ainsi assez lourdement imposée.

Relevons en particulier que pour la ville de Casablanca les recettes d'impôts directs qui représentaient près de 35 % du montant du budget en 1939, n'en représentent plus que 15 % pour l'année 1947. Il ne semble pas que cette situation doive s'améliorer rapidement ; il est vraisemblable en effet que les constructions nouvelles seront exemptées de la taxe urbaine pour une assez longue période ; enfin le relèvement du taux des loyers ne pourra se réaliser que par paliers. On peut donc conclure que dans la fiscalité des villes du Maroc, et notamment des grandes villes, la propriété immobilière ne reprendra pas avant un certain temps le rang imminent qu'elle occupait avant la guerre.

#### *Recettes de droits de porte.*

Les droits de porte ont toujours été pour les villes du Maroc une des sources essentielles de leurs recettes budgétaires ; certaines municipalités retirent de ces taxes la moitié de leurs ressources ordinaires. Aussi bien que leur suppression ait été souvent réclamée, l'institution de taxes de remplacement présente de telles difficultés que le maintien du régime actuel semble inéluctable au moins pour quelque temps.

Cet impôt indirect présente cependant des inconvénients que l'administration s'efforce de pallier dans la plus large mesure. On reproche en premier lieu aux droits de portes l'élévation de leurs frais de recouvrement qui atteignent et parfois dépassent 30 % des recettes. Mais son grand défaut provient de la relation du volume des recettes avec la situation économique et géographique des régions qui procurent ces recettes. Le Gouvernement a corrigé ces effets lors du dernier relèvement des droits, en répartissant au prorata de la population des municipalités les recettes supplémentaires provenant de ce relèvement.

Cependant de grandes inégalités subsistent entre les villes ainsi qu'il apparaît à l'examen du tableau comparatif n° III qui fournit pour chacun des exercices 1939, 1946, 1947 le montant des prévisions inscrites aux budgets primitifs et les pourcentages respectifs de ces prévisions par rapport au montant total du budget. Ces prévisions concernent les recettes perçues directement, soit comme droits de porte intérieurs, soit comme droits de porte aux frontières. Les sommes concernant la répartition entre les diverses municipalités du relèvement général des droits figurent parmi les contingents répartis par l'Etat entre les municipalités. Les chiffres inscrits au tableau III appellent quelques remarques : les prévisions inscrites pour l'exercice 1946 par la ville de Fès se sont révélées supérieures de 3 millions aux recouvrements réels et ont dû être ramenées pour 1947 à un chiffre plus modeste. On remarquera que les droits de porte pourvoient pour une très large part à l'équilibre budgétaire des municipalités ; cette part dépasse 30 % pour 11 municipalités sur 17, la ville de Serrat ne faisant pas appel à cette source de revenus ; elle dépasse même 50 % pour 4 d'entre elles. Par contre, pour la ville de Rabat, cette part atteint à peine 12 % en 1947 ; ce faible taux a pour cause l'anomalie de perception qui permet à la ville de Salé de retenir les droits sur les marchandises pénétrant dans Rabat par la route du Nord.

*Taxes représentatives de services rendus.*

Parmi les recettes budgétaires des municipalités les taxes représentatives de services rendus occupent un rang important. Les principales de ces taxes sont la taxe d'abatage, les droits de marchés et de criées, les droits de visite sanitaire ; elles constituent en moyenne 20 % du volume des recettes totales. A Casablanca, elles ne comptent que pour moins de 10 %, mais cette particularité est due au fait que les abattoirs ont une gestion autonome qui absorbe le produit de la taxe d'abatage. Signalons qu'à Settat les taxes de droits de marché et d'abatage fournissent 80 % des recettes totales.

*Attributions sur impôts d'Etat.*

Cette section budgétaire comporte comme principales ressources, celles provenant de la répartition des droits de porte aux frontières dont il a été parlé plus haut, les subventions pour fonctionnement du ravitaillement, les sommes provenant de la répartition de la taxe sur les vins et les alcools, les attributions d'impôts sur l'essence en remplacement de la taxe sur les véhicules.

Ces recettes ne représentaient en 1939 qu'un pourcentage assez faible des revenus des petites municipalités ; le pourcentage était de 5 % pour Casablanca et un peu plus de 6 % pour Rabat. En 1947, il représentait 9,4 % des recettes de Casablanca et 23 % de celles de Rabat. Après le relèvement envisagé de l'attribution sur l'essence, le pourcentage sera de 12 % à Casablanca et de plus de 30 % à Rabat.

*Taxes récemment instituées.*

En raison de leurs difficultés financières les municipalités ont été autorisées, au cours des dernières années à faire appel à de nouvelles taxes, notamment, sur les spectacles, sur les débits de boissons et sur les restaurants. Il a paru intéressant de connaître dans leur ensemble, les prévisions de ces recettes et la proportion qu'elles représentent dans le budget des villes. Le tableau IV fait apparaître que si ces taxes apportent un revenu intéressant aux grandes villes, par contre les petites municipalités n'en retirent qu'un appoint insignifiant. A noter que pour l'exercice 1947, ces taxes doivent apporter à Rabat 22 % du montant de son budget.

*Autres revenus des municipalités.*

Les municipalités perçoivent en dehors des recettes précédemment étudiées divers revenus d'importances variables. Quelques villes qui exploitaient en régie leur distribution d'eau tiraient de cette exploitation, avant la guerre, des bénéfices appréciables ; d'une façon générale les bénéfices nets, compte tenu des frais de l'entreprise, ne représentent actuellement qu'un pourcentage très diminué, il en est de même des dividendes lorsque les municipalités étaient intéressées aux bénéfices des concessions. Les produits du domaine municipal ne constituent dans la plupart des villes, qu'un revenu peu important.

Enfin, nous ne signalerons que pour mémoire, les recettes avec affectation spéciale, ces recettes n'ayant aucune influence sur les finances des villes.

**Evolution des dépenses**

Pour la clarté de cet exposé, il a été établi pour chacune des catégories de dépenses suivantes : personnel, matériel, charges d'emprunt, un tableau comparatif des crédits respectifs pour les années 1939, 1946, 1947. Chacun de ces tableaux fait ressortir le pourcentage de ces crédits par rapport au total du budget primitif.

*Dépenses de personnel.*

Le tableau V fait apparaître un accroissement considérable des dépenses de personnel depuis 1939. En effet, le pourcentage global par rapport aux dépenses budgétaires totales qui était de 46 % en 1939 a dépassé 64 % en 1946 ; encore ne s'agit-il pour cette dernière année que des prévisions inscrites aux budgets primitifs, prévisions qui ont été révisées en cours d'année en raison des augmentations de salaires et de traitements. Les prévisions de l'exercice 1947 font état d'une régression assez sensible du pourcentage moyen qui est ramené de 64,4 à 60,9 l'effort le plus important a été réalisé, dans ce domaine, par les villes de Casablanca et de Rabat où les pourcentages respectifs ont été abaissés de 58,3 à 53 et de 74,4 à 61,3.

Par contre certaines villes voient la proportion de leurs dépenses de personnel s'accroître sensiblement (Safi, Mazagan, Mogador, Oujda) et atteindre ou même dépasser 70 %.

*Dépenses de matériel.*

Les dépenses de matériel ont, au cours de la guerre, suivi une courbe décroissante. Le pourcentage des prévisions de ces dépenses par rapport aux crédits totaux inscrits aux budgets primitifs était de 35,7 % en 1939 ; il n'est plus que de 20,7 % en 1946 pour se relever à 25,1 % en 1947 (voir tableau VI).

Notons que la proportion la plus forte de dépenses de matériel est enregistrée par la ville de Casablanca pour laquelle le pourcentage ramené de 41,3 % en 1939 à 25,8 % en 1946 se relève à 30 % en 1947. La ville de Rabat a également réalisé un effort sensible à son dernier budget où elle enregistre une proportion de 29,5 % pour cette catégorie de dépense. Par contre, 12 municipalités sur 17 n'atteignent pas le pourcentage de 25 %, ce qui étant donné le prix de revient des matériaux et du matériel d'équipement, représente une régression considérable par rapport à la situation d'avant-guerre. Dans la réalité la plupart des villes ont un gros effort à accomplir pour remettre en état leur voirie, assurer les grosses réparations de leurs immeubles, renouveler leur matériel usé ; si leurs possibilités financières ne se trouvaient pas limitées, il n'est pas douteux que les pourcentages de 1939 seraient amplement dépassés. Plusieurs villes ont d'ailleurs envisagé une autre solution au problème de la remise en état de leur voirie ; elles ont fait figurer les crédits nécessaires dans les programmes d'emprunt qui doivent être réalisés en 1947 ; les réfections totales sont ainsi assimilées à des travaux neufs. Il est évident que certains de ces travaux sont d'une urgence telle qu'on ne peut en faire attendre l'exécution. Cependant l'inclusion de dépenses de cette espèce dans les crédits gagés par l'emprunt ne peut être qu'une solution provisoire qui impose l'obligation, dans un délai raisonnable, de procurer aux villes les ressources indispensables au fonctionnement normal de tous leurs services.

*Les charges d'emprunt des municipalités.*

Les annuités d'emprunts amortissables contractés par les villes municipales et figurant aux budgets primitifs des années 1939, 1946, 1947 font l'objet du tableau n° VII ; dans ces chiffres ne sont compris ni les engagements à court terme, ni les annuités faisant l'objet de remboursements correspondants par le budget de l'Etat.

L'examen de ce tableau fait apparaître que dans l'ensemble, la dette amortissable des municipalités avant la guerre était d'un volume très supportable

représentant 9 % du montant total des budgets de l'exercice 1939.

Sur 18 villes, 5 n'avaient aucune charge, 3 autres n'inscrivaient à leur budget que des annuités insignifiantes. La ville de Port-Lyautey qui avait récemment construit son hôtel de ville et réalisé des travaux importants, supportait seule une charge assez lourde, soit environ 20 % du montant de son budget ordinaire. La ville d'Agadir, qui était en période d'équipement, enregistrait un pourcentage de charges d'emprunt de 17 % ; la ville de Casablanca un pourcentage de 11,3 %.

Durant la guerre les charges ont très peu augmenté ; de 12 millions en 1939 elles ont à peine atteint 17 millions en 1946 et moins de 20 millions en 1947 tandis que le volume des budgets se trouvait

multiplié par le coefficient 5,7 pour 1946 et 8,2 pour 1947. Les charges de la dette amortissable ne représentent donc plus qu'un très faible pourcentage du volume budgétaire, soit 2 % en 1946 et 1,7 % en 1947. Dans ces conditions les possibilités d'emprunt des municipalités se trouvent considérables, situation favorable à l'équipement des villes. La plupart d'entre elles ont donc établi des programmes d'emprunt pour entreprendre les travaux les plus urgents. La ville de Casablanca qui a mis sur pied un plan d'envergure a réalisé en décembre 1945 une première tranche de 200 millions et attend avec impatience des possibilités nouvelles d'emprunt au Crédit Foncier de France. En dehors des besoins de Casablanca, les demandes des autres municipalités s'élèvent à 550 millions environ, suivant le détail ci-après :

MUNICIPALITÉS	MONTANT DES EMPRUNTS ENVISAGÉS	POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX DÉPENSES DE 1947	POURCENTAGE DES EMPRUNTS ANTÉRIEURS	POURCENTAGE TOTAL
Azemmour .....	2.500.000	2,8	»	2,8
Fedala .....	14.000.000	6,0	1,6	7,6
Fès .....	52.000.000	2,2	0,8	3,0
Mazagan .....	50.000.000	14,5	»	14,5
Meknès .....	80.000.000	5,5	0,9	6,4
Mogador .....	3.700.000	1,1	2,2	3,3
Ouezzane .....	25.000.000	10,9	»	10,9
Oujda .....	30.000.000	2,8	0,8	3,6
Port-Lyautey .....	35.000.000	5,2	4,3	9,5
Rabat .....	200.000.000	9,2	»	9,2
Salé .....	20.000.000	4,4	»	4,4
Sefrou .....	27.000.000	16,9	»	16,9
Taza .....	12.000.000	5,6	3,4	9,0
TOTAL.....	551.200.000			

Les charges des emprunts calculées au taux de 4,5 % amortissables en 40 années doivent faire supporter aux villes, des dépenses dont les pourcentages par rapport au volume des dépenses budgétaires de l'exercice 1947 ont été inscrits au regard de chacun des emprunts considérés. On remarquera que pour deux villes : Mazagan et Sefrou, les charges atteindront des pourcentages élevés.

En ce qui concerne la ville de Casablanca, pour un volume budgétaire de 464 millions, on peut estimer qu'une dépense extraordinaire de 1 milliard pour travaux et renouvellement de matériel mettrait à la charge de la ville une annuité de 54 millions, représentant 11,7 % des dépenses ordinaires ; en y ajoutant les charges actuelles on atteindrait près de 15 % du budget primitif de 1947.

### Conclusion

Cette étude n'a d'autre but que de faire apparaître par des chiffres puisés dans les budgets des villes, l'évolution des finances municipales depuis 1939. Avant la guerre ces finances étaient très saines et l'équilibre budgétaire était réalisé avec facilité au moyen des ressources mises à la disposition des villes ; seule la municipalité de Rabat recevait de l'État une subvention importante représentant environ 11 % de son budget.

La guerre a apporté à cette situation un bouleversement complet tarissant des recettes importantes

comme celles provenant de la propriété bâtie ; les dépenses de personnel ont pris une ampleur telle qu'elles absorbent la plus grosse part des recettes ; cependant la remise en état de la voirie, le remplacement du matériel usé, posent des problèmes dont la solution devient urgente. Si l'équilibre se trouvait enfin réalisé entre les salaires et les traitements d'une part, et les prix, d'autre part, on pourrait envisager la réapparition dans les budgets municipaux d'une proportion rationnelle entre les dépenses de personnel et les dépenses de matériel. Il semble bien que, compte tenu des améliorations en cours des traitements du personnel administratif et des compressions forcément limitées, les dépenses globales de personnel seront au minimum de l'ordre de 700 millions ; le retour aux proportions de 1939 impliquerait pour les dépenses de travaux d'entretien et de matériel, l'inscription de crédits d'environ 500 millions.

D'autre part, le financement des emprunts envisagés dans un délai assez court mettra à la charge des municipalités des annuités de l'ordre de 150 millions. Dans ces conditions, on doit en conclure que si l'équilibre de l'économie marocaine se réalise au cours des prochains mois, c'est environ 300 millions de recettes nouvelles qui devraient être recherchées pour assurer la stabilité des finances municipales. Cet effort est certainement à la mesure des possibilités du pays et la tâche à accomplir paraît infiniment plus aisée que celle qui doit être entreprise par la métropole, dans le même domaine.

TABLEAU I

**TABLEAU COMPARATIF  
DES ÉVALUATIONS DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES DES VILLES MUNICIPALES  
INSCRITES AU BUDGETS PRIMITIFS DES ANNÉES 1939-1946-1947**

MUNICIPALITÉS	EXERCICE 1939	EXERCICE 1945	COEFFICIENT AU MINIMUM PAR RAPPORT A 1939	1947	POURCENTAGE AU MINIMUM SUR 1946	COEFFICIENT AU MINIMUM BASE 1939
Agadir .....	2.178.000	10.524.000	483	13.173.000	25,2	605
Azemmour .....	668.000	3.818.000	572	5.473.000	23,1	819
Casablanca .....	57.475.000	304.361.000	529	464.078.000	52,5	807
Fedala .....	2.354.000	8.407.000	357	12.468.000	48,3	530
Fès .....	12.874.000	88.258.000	686	130.544.000	47,9	1.014
Marrakech .....	12.669.000	86.320.000	681	120.980.000	39,8	955
Mazagan .....	3.518.000	17.723.000	503	18.719.000	5,6	532
Meknès .....	9.666.000	63.077.000	652	78.394.000	24,3	811
Mogador .....	2.999.000	13.358.000	445	17.268.000	28,7	573
Ouezzane .....	1.295.000	8.857.000	684	12.536.000	41,5	968
Oujda .....	6.767.000	46.709.000	690	57.314.000	22,7	847
Port-Lyautey .....	5.317.000	25.255.000	475	36.629.000	45,0	689
Rabat .....	15.688.000	83.887.000	535	117.396.000	39,9	748
Safi .....	3.735.000	18.104.000	485	22.170.000	44,5	594
Salé .....	2.647.000	18.531.000	700	24.687.000	33,2	933
Sefrou .....	956.000	7.336.000	767	8.655.000	18,0	905
Settat .....	1.594.000	10.580.000	654	14.295.000	35,1	897
Taza .....	1.831.000	8.564.000	468	11.735.000	37,0	641
	144.231.000	823.671.000	571	1.166.514.000	41,3	820

TABLEAU II

**TABLEAU COMPARATIF DES ÉVALUATIONS  
DE RECETTES D'IMPOTS DIRECTS  
INSCRITES AUX BUDGETS PRIMITIFS DES MUNICIPALITÉS DES ANNÉES 1939-1946-1947**

MUNICIPALITÉS	EXERCICE 1939	POURCENTAGE SUR TOTAL DES RECETTES	EXERCICE 1946	POURCENTAGE SUR TOTAL DES RECETTES	EXERCICE 1947	POURCENTAGE
Agadir .....	521.000	24,0	1.508.000	13,8	2.625.000	19,5
Azemmour .....	85.900	12,9	220.000	5,7	366.000	6,7
Casablanca .....	20.050.000	34,8	51.700.000	17,0	69.500.000	15,0
Fedala .....	239.000	10,1	1.071.000	12,7	1.521.000	12,5
Fès .....	2.835.000	22,5	14.485.000	16,4	20.449.000	18,2
Marrakech .....	2.535.000	20	10.250.000	11,7	19.920.000	16,3
Mazagan .....	350.000	15,7	1.497.000	8,4	2.780.000	14,8
Meknès .....	2.013.000	20,8	7.945.000	11,0	13.375.000	17,0
Mogador .....	327.000	10,9	1.869.000	13,9	2.054.000	11,8
Ouezzane .....	242.000	86,2	811.000	9,2	1.144.000	9,1
Oujda .....	1.362.000	20,1	4.640.000	10,0	6.750.000	11,8
Port-Lyautey .....	780.000	14,5	2.652.000	10,5	4.290.000	11,8
Rabat .....	4.130.000	26,3	15.490.000	18,4	22.960.000	19,6
Safi .....	1.137.000	30,4	2.366.000	18,0	3.263.000	14,7
Salé .....	403.000	15,2	1.203.000	9,6	2.199.000	8,9
Sefrou .....	73.500	7,3	560.000	7,4	671.000	7,5
Settat .....	124.100	7,5	577.000	5,5	570.000	8,9
Taza .....	380.000	20,8	1.407.000	16,4	2.009.000	10,7
	37.787.500	26,2	120.256.000	14,5	176.426.000	15,1

TABLEAU III

**TABLEAU COMPARATIF DES ÉVALUATIONS  
DE RECETTES DE DROITS DE PORTE  
INSCRITES AUX BUDGETS PRIMITIFS DES MUNICIPALITÉS  
POUR LES ANNÉES 1939-1946-1947**

MUNICIPALITÉS	EXERCICE 1939	POURCENTAGE	EXERCICE 1946	POURCENTAGE	EXERCICE 1947	POURCENTAGE
Agadir .....	900.000	41,3	6.300.000	57,7	7.200.000	53,8
Azemmour .....	300.000	44,8	2.000.000	51,8	3.200.000	58,4
Casablanca .....	13.900.000	24,1	83.000.000	27,2	85.000.000	18,3
Fedala .....	1.590.000	67,4	4.600.000	54,3	6.900.000	55,3
Fès .....	2.900.000	23,1	17.800.000	20,1	15.500.000	13,8
Marrakech .....	3.800.000	30,0	30.000.000	34,4	38.000.000	33,7
Mazagan .....	1.820.000	51,8	8.000.000	45,1	8.600.000	45,9
Meknès .....	2.600.000	26,9	30.000.000	47,6	30.000.000	38,2
Mogador .....	860.000	28,6	5.520.000	41,3	6.000.000	34,4
Ouezzane .....	480.000	36,1	3.300.000	37,2	3.500.000	27,9
Oujda .....	1.440.000	21,3	21.000.000	44,9	20.000.000	34,9
Port-Lyautey .....	2.740.000	51,5	12.300.000	48,7	17.500.000	48,0
Rabat .....	1.300.000	8,3	13.000.000	15,5	14.000.000	11,8
Safi .....	1.400.000	37,4	9.240.000	50,7	12.150.000	54,6
Salé .....	980.000	37,0	6.500.000	35,2	8.500.000	34,4
Sefrou .....	450.000	45,0	3.600.000	49,1	3.600.000	41,6
Settat .....	»	»	»	»	»	»
Taza .....	430.000	23,4	2.100.000	24,1	2.500.000	21,2
	37.890.000	26,3	258.260.000	31,2	282.150.000	24,2

TABLEAU IV

**TABLEAU COMPARATIF  
DES ÉVALUATIONS CONCERNANT LES TAXES NOUVELLEMENT INSTITUÉES  
DANS LES VILLES MUNICIPALES INSCRITES AUX BUDGETS PRIMITIFS  
DES ANNÉES 1946 ET 1947**

MUNICIPALITÉS	ANNÉE 1946	POURCENTAGE	ANNÉE 1947	POURCENTAGE
Agadir .....	700.000	6,6	1.700.000	13,7
Azemmour .....	»	»	30.000	»
Casablanca .....	53.000.000	17,4	58.000.000	12,6
Fedala .....	200.000	2,4	840.000	6,7
Fès .....	5.300.000	5,5	12.600.000	9,7
Marrakech .....	1.800.000	2,1	5.100.000	4,2
Mazagan .....	450.000	2,5	1.050.000	5,6
Meknès .....	4.500.000	7,1	8.000.000	10,2
Mogador .....	270.000	0,2	700.000	0,4
Ouezzane .....	40.000	0,4	650.000	0,5
Oujda .....	2.200.000	4,7	3.750.000	6,5
Port-Lyautey .....	800.000	3,2	2.500.000	7,4
Rabat .....	16.580.000	11,9	26.500.000	22,6
Safi .....	400.000	2,2	1.500.000	6,8
Salé .....	150.000	0,8	820.000	3,3
Sefrou .....	50.000	»	350.000	4,0
Settat .....	70.000	»	450.000	3,2
Taza .....	500.000	0,6	1.500.000	12,8
	87.010.000	10,6	126.040.000	10,8

TABLEAU V

**TABLEAU COMPARATIF  
DES ÉVALUATIONS DE DÉPENSES DE PERSONNEL  
INSCRITES AUX BUDGETS PRIMITIFS DES MUNICIPALITÉS  
DES ANNÉES 1939-1946-1947**

MUNICIPALITÉS	EXERCICE 1939	POURCENTAGE	EXERCICE 1946	POURCENTAGE	EXERCICE 1947	POURCENTAGE
Agadir .....	1.119.000	54,6	6.464.000	61,4	8.214.000	62,4
Azemmour .....	460.800	69,1	2.466.000	64,5	3.525.000	64,4
Casablanca .....	22.372.000	47,6	17.642.000	58,3	246.250.000	53,0
Fedala .....	1.023.000	43,5	5.292.000	62,9	7.643.000	61,3
Fès .....	6.657.000	51,7	63.701.000	72,2	88.376.000	67,7
Marrakech .....	6.208.000	49,0	58.260.000	67,5	82.807.000	68,4
Mazagan .....	2.066.000	58,8	11.057.000	62,4	13.199.000	70,0
Meknès .....	5.219.000	53,9	43.812.000	68,7	48.436.000	61,8
Mogador .....	1.780.000	59,3	8.993.000	67,3	12.098.000	70,0
Ouezzane .....	658.000	50,8	6.179.000	69,8	8.897.000	70,0
Oujda .....	3.387.500	50,0	30.923.000	66,2	40.258.000	70,3
Port-Lyautey .....	2.448.000	46,0	14.108.000	55,9	21.748.000	59,4
Rabat .....	7.675.000	49,0	59.025.000	70,4	72.974.000	61,3
Safi .....	1.837.000	49,2	12.040.000	66,5	16.363.000	73,8
Salé .....	1.550.000	58,6	12.521.000	67,6	16.358.000	66,3
Sefrou .....	628.000	65,6	5.752.000	77,9	6.732.000	76,2
Settat .....	880.000	53,3	7.291.000	68,9	8.222.000	57,5
Taza .....	915.000	50,0	6.189.000	72,3	7.726.000	65,9
	66.883.300	46,4	530.245.000	64,4	709.824.000	60,9

TABLEAU VI

**TABLEAU COMPARATIF DES ÉVALUATIONS  
DE DÉPENSES DE MATÉRIEL INSCRITES AUX BUDGETS PRIMITIFS DES MUNICIPALITÉS  
DES ANNÉES 1939-1946-1947**

MUNICIPALITÉS	EXERCICE 1939	POURCENTAGE	EXERCICE 1946	POURCENTAGE	EXERCICE 1947	POURCENTAGE
Agadir .....	597.000	27,4	2.668.000	25,4	3.777.000	28,7
Azemmour .....	190.000	28,5	803.000	21	1.477.000	27,0
Casablanca .....	23.750.000	41,3	78.675.000	25,8	139.825.000	30,0
Fedala .....	820.000	34,8	1.625.000	19,3	3.050.000	24,5
Fès .....	3.644.000	28,3	5.576.000	17,5	25.064.000	19,2
Marrakech .....	2.100.000	32,1	16.597.000	19,2	24.272.000	20,0
Mazagan .....	1.044.000	32,4	2.228.000	12,6	4.131.000	25,3
Meknès .....	2.847.000	29,4	11.000.000	17,4	17.399.000	22,2
Mogador .....	1.003.000	33,3	2.765.000	20,7	3.941.000	22,8
Ouezzane .....	522.000	40,3	1.530.000	16,1	2.840.000	22,7
Oujda .....	2.395.000	35,4	9.179.000	19,7	9.606.000	16,8
Port-Lyautey .....	1.467.000	27,6	5.858.000	23,2	9.603.000	38,1
Rabat .....	5.826.000	37,7	16.166.000	19,3	32.981.000	29,5
Safi .....	1.178.000	31,5	1.818.000	10,0	4.279.000	19,3
Salé .....	820.000	31,0	3.599.000	19,4	4.731.000	19,2
Sefrou .....	233.000	30,9	623.000	8,5	811.000	9,8
Settat .....	538.000	33,7	2.512.000	24,0	5.512.000	38,5
Taza .....	560.000	30,6	1.130.000	13,2	2.138.000	18,2
	51.534.000	35,7	170.233.000	20,7	295.437.000	25,1



**TABLEAU COMPARATIF**  
**DES ÉVALUATIONS DE DÉPENSES POUR CHARGES D'EMPRUNT**  
**INSCRITES AUX BUDGETS PRIMITIFS DES MUNICIPALITÉS**  
**DES ANNÉES 1939-1946-1947**

MUNICIPALITÉS	EXERCICE 1939	POURCENTAGE	EXERCICE 1946	POURCENTAGE	EXERCICE 1947	POURCENTAGE
Agadir .....	374.100	17,1	380.000	3,6	380.000	2,9
Azemmour .....	"	"	"	"	"	"
Casablanca .....	6.513.000	11,3	11.621.000	3,8	13.820.000	2,9
Fedala .....	173.000	7,4	200.000	2,4	200.000	1,6
Fès .....	967.000	7,5	1.066.000	1,2	1.038.500	0,8
Marrakech .....	1.215.000	9,6	195.000	0,2	195.000	0,1
Mazagan .....	159.000	4,6	154.000	0,9	154.000	0,8
Meknès .....	595.000	6,2	773.000	1,2	773.000	0,9
Mogador .....	72.000	2,4	373.000	2,8	372.000	2,2
Ouezzane .....	"	"	"	"	"	"
Oujda .....	440.000	6,5	451.000	1,0	431.000	0,8
Port-Lyautey .....	1.090.000	20,5	1.100.000	4,3	1.578.000	4,3
Rabat .....	55.200	0,3	55.000	0,1	64.000	0,1
Safi .....	388.000	10,4	388.000	2,2	368.000	1,7
Salé .....	"	"	"	"	"	"
Sefrou .....	"	"	"	"	"	"
Settat .....	"	"	"	"	"	"
Taza .....	174.000	9,0	192.000	2,3	392.000	3,4
	12.215.300	8,7	16.948.000	2,0	19.765.500	1,7

**MONNAIE****Moyens de paiement (millions de francs)**

DATES	CIRCULATION fiduciaire	D É P Ô T S			
		Banques	Cheques postaux	Trésor général	Caisse d'épargne
1939, 1 <sup>er</sup> Janvier .....	638	831	126	"	203
" 31 Décembre .....	1.072	112	212	"	218
1946, 31 Décembre .....	14.800	24.198	3.136	2.602	1.650
1947, 30 Avril .....	15.100	24.849	2.897	3.251	1.793
" 31 Mai .....	15.440	24.947	3.111	3.536	1.817
" 30 Juin .....	16.040	25.709	3.261	2.905	1.823

Source : Direction des Finances.

**RECouvreMENTS BUDGÉTAIRES**

(millions de francs) (chiffres cumulés)

RECETTES	EXERCICE 1946 au 31-3-47	EXERCICE 1947			
		au 31-3-47	au 30-4-47	au 31-5-47	au 30-6-47
Impôts directs .....	1.904	52	204	320	414
Droits de douane .....	1.534	734	1.035	1.280	1.575
Impôts indirects .....	516	232	324	407	472
Revenus du Domaine ..	145	37	54	70	87
Revenus des Postes ...	449	154	204	255	304
Monopoles et exploita- tions .....	1.381	1,4	1,4	110	209
Divers .....	1.576	358,6	504,6	647	810
<b>TOTAL .....</b>	<b>7.505</b>	<b>1.569</b>	<b>2.327</b>	<b>3.089</b>	<b>3.865</b>

(1) Compte tenu des collectifs pour l'exercice 1946.

Source : Direction des Finances. — Service du budget.